



U.N.S.A-Développement Durable / S.A.F.A.C.T.T

**Syndicat Autonome des
Fonctionnaires
et Agents chargés du Contrôle des
Transports Terrestres**

COMMUNIQUE DE RENTREE

**LE DECRET DE FUSION DU CORPS DES CTT AU SEIN DE CELUI DES SECRETAIRES
ADMINISTRATIFS ET DE CONTROLE A ETE SIGNE**

VIVE LE CHANGEMENT... de STATUT

C'est donc fait, notre ministre Delphine BATHO a signé le décret de fusion, celui-ci suit son cours des signatures, après le Budget et la Fonction Publique, il sera signé ces jours par le Premier Ministre, ce qui entraînera **l'intégration au NES B au 1er octobre**. Nous avons écrit à la ministre fin juillet en lui demandant d'intégrer les CTT dans le NES B à l'instar de l'ensemble des agents B administratifs, mais en les retirant du décret de fusion. Ceci pour une remise à plat du dossier et afin d'étudier sereinement le cadre dans lequel les contrôleurs des transports pourront exercer leur mission au combien importante. Hélas, la décision annoncée par le conseiller social de Christian CUVILLIER, Jean-Marc AMBROSINI de ne pas revenir sur la fusion engagée a bien été maintenue.

C'est donc avec beaucoup d'amertume et de colère que nous prenons acte d'une décision qui de toute façon semblait acquise malgré le changement de gouvernement et qui aura permis de reporter l'entrée dans le NES B de quelques mois pour plusieurs milliers d'agents, apportant d'ailleurs une économie de 750 000 euros par mois au ministère et ceci au détriment des agents.

Malgré tout, nous considérons que les choses ne sont pas immuables et que des changements peuvent intervenir nous concernant. L'actualité immédiate sur le contrôle technique et à venir sur l'éco-taxe ne fait qu'accentuer notre détermination. Nous saisissons à nouveau nos deux ministres et profiterons de toutes les occasions pour nous faire entendre et démontrer l'absurdité de cette fusion.

Toutefois les nouvelles ne sont pas que négatives, en effet conformément aux engagements pris par le conseiller social du ministre Jean-Marc AMBROSINI lors de notre rencontre du 12 juillet, une réunion a eu lieu le 26 juillet à la DRH sur la question indemnitaire.

Il a été conclu d'apporter une mesure complémentaire dans la note de gestion pour tous les grades des CTT en revalorisant de 0.5 points la cotation de la part fonction de la PFR . Cette mesure sera mise en place à compter de l'exercice 2013.

Pour l'année 2012, les coefficients sont les suivants :

- A) **Grade de CTT** : Coefficient de Fonction de 4 soit une part fonctionnelle de **5400 €**.
- B) **Grade de CPTT** : Coefficient de Fonction de 4 soit une part fonctionnelle de **5800 €**.
- C) **Grade de CDTT** : Coefficient de Fonction de 4,5 soit une part fonctionnelle de **6975 €**.

Pour l'année 2013, suite à l'engagement pris par la DRH les coefficients seront :

- A) **CTT** : Coefficient de Fonction de 4,5 soit une part fonctionnelle de **6075 Euros : gain de 675 €**
- B) **CPTT** : Coefficient de Fonction de 4,5 soit une part fonctionnelle de **6525 Euros : gain de 725 €**
- C) **CDTT** : Coefficient de Fonction égal à 5 soit une part fonctionnelle de **7750 Euros : gain de 775 €**

pour l'île de France (les coefficients étant revalorisés de 0,6 points) les montants sont respectivement de 6885 €, 7395 € et 8680 €.

Rien ne change pour la part variable, elle est toujours fonction du coefficient obtenu par chaque CTT.

Ensuite la DRH souhaite faire un geste pour le 1er niveau de grade à hauteur de **200 euros annuel** pour les **CTT**, à titre de reconnaissance pour le métier. Ce qui représente en terme de PFR une valorisation de **0.148** sur la part Fonction. Soit pour le 1er niveau un complément de **0.648** points de part Fonction à partir de 2013. Maigre consolation quant on voit selon les calculs que nous avons réalisé qu'il fallait au moins 1.22 de la part Fonction pour rattraper l'écart entre le 1 er niveau et 2ème niveau.

La DRH nous a expliqué qu'elle ne veut pas rattraper cet écart et veut afficher un écart volontaire entre les deux grades. Cependant il ne faut quand même pas intégrer cette prime dans la PFR car c'est une prime qui sera attribuée à l'agent CTT 1er niveau tant qu'il sera dans ce grade. Donc attribuée au grade et au poste. Pas de précisions sur les modalités de versement. Donc pour résumer nous avons obtenus 875 euros de gain pour le 1er niveau de grade soit la moitié de ce qu'avait escompté le SAFACTT.

Malgré tout, ceci est un succès car cette augmentation est loin d'être négligeable compte tenu du contexte économique et de l'avis de « serrage de ceinture » qui va être imposé à notre ministère afin de réaliser les engagements présidentiels sur les ministères « prioritaires ». Décidément, les mauvaises habitudes restent et notre ministère, donc ses agents vont continuer à trinquer.

Pour revenir à l'actualité du moment, la mise en place du contrôle technique par les CTT a fait l'objet d'une note de la part de la DGTIM demandant aux chefs de service de désigner des « sachants » afin de dispenser la « précieuse » formation en région. Déjà l'année dernière cette

proposition de formation avait fait un flop monumental grâce à votre mobilisation.
Il est évident que vu le contexte nous vous encourageons à ne pas vous porter volontaire tant que nos conditions de travail et la pression de nos objectifs ne seront pas changées.

Il est impossible pour chacun d'entre-nous de réaliser les objectifs avec cette charge de travail supplémentaire... et ne parlons pas de l'éco-taxe à venir, véritable cash-machine souhaitée par Bercy. On marche sur la tête, nous sommes des professionnels et nous ne voulons pas bâcler notre boulot par ce trop plein de responsabilités. Ce n'est pas à nous de subir mais au ministère de déterminer ses priorités et donc les moyens de travail qui vont avec.

Voilà, pour nous la partie n'est pas terminée et nous continuerons à nous battre car nous sommes fiers d'être contrôleurs des transports terrestres, nous le revendiquons et l'assumons.

Pierre GUERIF